

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.051

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, PETIT Jean-Pierre.

Objet :

**Subventions
complémentaires aux
associations
(Donneurs de Sang -
Astronomie du
Sancerrois)**

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

M. GUILLIER Vincent a donné procuration à Mme COQUERY Liliane.

Mme FOURNIER Ophélie a donné procuration à M. JALBY Jean-Paul.

Absente excusée : THOMAS Corine

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme GANA Dominique

L'association Sancerroise d'Astronomie a complété son dossier de demande de subvention pour 2026, aussi M. le Maire propose d'étudier cette demande.

L'association des Donneurs de Sang a déposé son dossier de demande de subvention pour 2026, aussi M. le Maire propose d'étudier cette demande.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

L'association Sancerroise d'Astronomie	200 €
Donneurs de Sang	200 €

Madame COQUERY indique que pour les années prochaines elle souhaiterait que seules les associations qui réalisent des manifestations sur notre commune bénéficient de subventions.

Mme CHAIX se questionne sur la possibilité pour certaines associations de faire des manifestations ou activités.

Mme CARMELLINO-DIBON se demande si les donneurs de sang n'ont pas besoin de plus. M. JALBY indique que c'est un financement de la section locale qui n'a pas besoin de plus semble-t-il.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

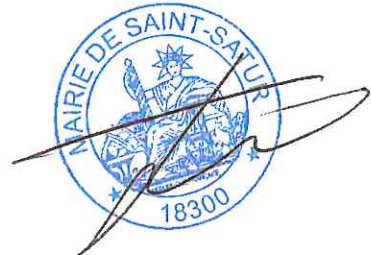
Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les subventions telles que présentées ci-dessus au titre de l'article 65748.

La Secrétaire, Mme GANA Dominique



Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 8 juin 2026
Le Maire, Christian DELESQUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 10 juin 2026